



Commission Administrative Paritaire des Professeur.e.s des écoles nationales supérieure d'art

Dans le cadre de l'organisation globale des élections dans la Fonction Publique la totalité des commissions administratives paritaires (CAP) au Ministère de la Culture seront renouvelées **le 6 Décembre prochain.**

Ces élections vont jouer un rôle majeur pour défendre vos missions, vos carrières et faire valoir vos droits individuels et collectifs. Votre vote sera déterminant pour faire vivre la démocratie sociale.

Le gouvernement a le projet de raboter les prérogatives des CAP. C'est pourquoi il faut être très nombreux à voter aux élections CAP pour faire la démonstration que les personnels sont attachés au Statut Général et notamment "à l'examen des décisions individuelles relatives à leur carrière", qui est de la compétence des CAP.

Pourquoi voter pour la CGT Culture

Sur la base des résultats aux élections en 2014 la CGT, qui recueille 23,08 % des suffrages sur les trois versants de la Fonction Publique, constitue **aujourd'hui la première force syndicale.** Il en va de même au Ministère de la Culture, lors du référendum de 2014, la CGT-Culture a confirmé sa place **de première organisation syndicale** avec 37,75% des voix. Vos représentants du personnel agissent à vos côtés, dans vos services et sur votre lieu de travail, ils sont proches de vous.

Le rôle des CAP :

La commission administrative paritaire est obligatoirement consultée, pour avis, sur les questions d'ordre individuel résultant de l'application des dispositions statutaires, notamment :

- *Au refus de titularisation, à la prolongation de stage*
- *A la promotion interne*
- *A la mutation*
- *Au détachement*
- *A la démission*
- *A l'entretien professionnel (recours)*
- *A la mise à disposition, la mobilité*
- *Au refus de formation*
- *Aux sanctions disciplinaires*

La détermination de la CGT-Culture à faire aboutir des propositions concrètes dans tous les espaces de dialogue social est d'autant plus efficace qu'elle est soutenue par les personnels, vigilants et mobilisés. En renforçant le poids de la CGT, vous lui donnez encore plus de moyens pour faire entendre vos revendications au Ministère de la Culture ; vous défendez et faire valoir les valeurs de la Fonction Publique et les missions du service public culturel qu'elle porte haut et fort.

Voter CGT-Culture, c'est vouloir renforcer le pouvoir d'agir de vos représentants du personnel en CAP, contre l'arbitraire, et pour la justice et la transparence !



Commission Administrative Paritaire des Professeurs des Ecoles Nationales Supérieures d'Art

Ensemble, liste inter écoles

Déléguée de liste : J. Dautrey

Les CAP sont consultées pour les questions d'ordre individuel relatives à la situation professionnelle des fonctionnaires : candidatures, demandes de mobilité, propositions ou refus de titularisations.

Elles sont également un lieu de dialogue important avec l'administration du ministère (Direction Générale de la Création Artistique, Ress. Humaines).

Exerçant dans des établissements d'enseignement supérieur sans en avoir lui-même le statut, le corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art souffre d'un manque de débouchés, de salaires modestes au vu des qualifications requises, d'un avancement dans le corps dans lequel les passages de classe (2ème à 1ère classe, 1ère classe à échelon spécial) constituent de véritables goulots d'étranglement des carrières. Pour rappel, le taux de promus par rapport aux promouvables (pro/pro) est largement inférieur à ceux des autres corps de l'enseignement supérieur.

Durant la précédente décennie, les différentes politiques de réduction des effectifs de la fonction publique (LOLF, RGPP et MAP) avaient très largement contribué à tarir les recrutements de titulaires par concours. Avec son projet de délocalisation de la gestion des carrières et des rémunérations des personnels dans les établissements, la réforme proposée par le Comité d'action publique 2022 (Cap22) risque de malmener encore davantage nos écoles et de précariser les personnels par le recours au contrat comme principal mode de recrutement.

L'immobilisme entretenu depuis janvier 2017 par les différents ministres de la Culture vis-à-vis de la révision pourtant légale et attendue de nos grilles indiciaires et de nos statuts montre par ailleurs à quel point l'avenir de notre corps des professeurs des écoles nationales supérieures d'art est actuellement fragilisé. Les négociations que nous avons menées sont au point mort et la considération des modalités de la recherche au sein de nos écoles ainsi que la réévaluation de la nature et des temps pédagogiques, qui devaient suivre, se retrouvent en suspens. A l'heure où nous écrivons ces lignes, nous continuons toujours à tout mettre en oeuvre pour une publication du décret révisé du statut des professeurs au plus vite.

Dans ce contexte, l'élection de professeurs d'expérience en CAP n'en est que plus importante.

En regroupant sur une même liste, des professeurs de cinq écoles de notre réseau des écoles nationales supérieures d'art, nous rendons visibles la mobilisation de notre corps et la volonté de converger vers une égalité de traitement au sein de nos établissements.

Depuis sa création en juillet 2017, le LENA (Le syndicat des Ecoles Nationales supérieures d'Art) s'est fortement investi pour la reconnaissance de nos compétences et de nos missions actuelles, pour la revalorisation de nos statuts, défendant l'idée qu'enseigner en école d'art ne doit pas conduire faute de temps à renoncer à être artiste, écrivain, designer...

Soucieux de pluralisme, il s'est associé à la CNEEA (coordination nationale des enseignants en école d'art) pour proposer une liste aux élections du CNSESERAC (conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche artistique et culturelle) où il a obtenu un siège. Grâce au LENA, notre corps des Professeurs des écoles nationales supérieures d'art (PEN) aura un représentant dans cette instance qui à terme contribuera aux orientations des politiques de recherche de notre ministère.

Associé à l'Ecole supérieure des beaux-arts de Nantes (ESBANM), le LENA a organisé en mars dernier des rencontres ouvertes à toutes les écoles (le Dit de Nantes) qui ont contribué à une mutualisation de nos revendications pour consolider et développer le grand réseau public des écoles d'arts en France.

Pour nous, siéger en CAP, c'est s'engager pour que chacun d'entre vous puisse évoluer dans sa carrière, et s'impliquer en particulier sur les points suivants :

- Faciliter la mobilité des professeurs d'un établissement à l'autre. La mobilité est autant l'occasion de renouveler nos pratiques pédagogiques que l'occasion de multiplier les échanges entre les établissements ;
- Veiller au respect de l'équité dans le traitement des dossiers, et dans le cas des recrutements, de l'adéquation entre candidatures retenues et profils de postes ;
- Conduire un dialogue vigilant avec l'administration quant à la prise en compte de l'écosystème des écoles tout autant que l'intérêt des personnes ;
- Défendre les titularisations et lutter contre la précarisation des emplois, en particulier contre la tendance de certains établissements à remplacer les détachements de titulaires par des CDD ;
- Diffuser au maximum les informations qui concernent notre corps (postes vacants ou disponibles, promotions, changements de classes ou d'échelon à prévoir, autres dispositions...) pour que chacun soit convenablement informé et puisse faire évoluer sa carrière.

Surtout, votez !

Attention, la présente profession de foi ne peut pas servir de bulletin de vote. Votre voix doit être exprimée au moyen du matériel électoral transmis par le Secrétariat général.

LES ELUS DE LA CGT-Culture S'ENGAGENT :

Chaque candidat(e) à l'élection d'une CAP porte les valeurs et les positions de la CGT; il/elle souscrit au contenu de la profession de foi sur la base duquel il/elle sera élu(e) ; il/elle met en œuvre ses orientations pour défendre les droits des agents.

Chaque candidat présenté par la CGT-Culture s'engage ainsi :

DANS SES RAPPORTS AVEC L'ADMINISTRATION

- à traiter avec la même attention et équitablement tous les dossiers,
- à faire valoir des critères objectifs - tels que l'âge, l'ancienneté, les formations suivies - avant toute décision de classement ou de choix concernant la carrière des agents ;
- à lutter contre les décisions arbitraires.
- à garantir le droit à la défense de tous les agents.

DANS SES RAPPORTS AVEC LES AGENTS

- à être joignable par les agents qu'il représente, comme à les informer rapidement des résultats des commissions ;
- à participer à la rédaction d'un compte rendu écrit de chaque réunion, qui sera diffusé avec l'appui de la CGT-Culture ;
- à garantir la plus stricte confidentialité quant aux éléments dont il pourrait avoir connaissance dans le cadre de l'exercice de son mandat ;

DANS SES RAPPORTS AVEC LA CGT-CULTURE

- à entretenir un contact régulier avec l'organisation syndicale pour l'informer de l'exercice de son mandat, pour bénéficier des informations et des formations syndicales qu'elle propose, pour échanger sur l'évolution des textes législatifs et réglementaires.
- à utiliser pleinement les droits syndicaux dont il dispose pour préparer collectivement les dossiers.

Vos candidats CGT

La CAP des Professeur.e.s des écoles nationales supérieure d'art est composée de 3 titulaires et de 3 suppléant.e.s

1ère classe

- 1 Emmanuel MARTIN-BOURDANOVE - ENSA Limoges-Aubusson
- 2 Paul POUVREAU - ENSP Arles

2ème classe

- 1 Jehanne DAUTREY - ENSAD Nancy
- 2 Antoine DESJARDINS - ENSAD
- 3 Laurent PREXL - Villa Arson
- 4 Béatrice SELLERON - ENSAD Nancy

**VOTEZ ET FAITES VOTER CGT-Culture
AVANT LE 6 DECEMBRE 2018 !**